

CTM exceptionnel du 4 mai 2020

L'adaptation de l'offre de formation au regard du contexte covid19

En raison de la crise sanitaire, l'organisation des formations (initiale et continue) déployées en présentiel est suspendue depuis le lundi 16 mars et ce, jusqu'à la rentrée de septembre. Tout est mis en œuvre pour limiter autant que faire se peut l'impact de la crise sanitaire sur la professionnalisation des agents et de nouvelles modalités de professionnalisation ont donc été initiées (ateliers à distance, valorisation de tous les outils et modules vidéo ou documentaires existants, qu'ils soient ministériels ou interministériels). Les mesures mises en place sont détaillées ci-après :

1/ Mesures prises depuis le début du confinement dans le domaine de la formation continue

Des modalités alternatives de professionnalisation ont été déployées. L'accent a été mis sur l'identification et la promotion de ressources en ligne. Pour faciliter l'information et l'accès à ces ressources, l'information a été diffusée par différents canaux qui ne nécessitaient pas d'accès de type VPN :

- des newsletters et un Fil spécial compétences ont permis de donner l'information sur les ressources disponibles,
- un site internet « CMVRH » a été mis en place pour rassembler les matériaux disponibles et les rendre accessibles au plus grand nombre : <http://www.cmvrh.developpement-durable.gouv.fr/>. Conçu pendant la crise, son ergonomie et sa lisibilité ont été pensées pour rendre l'information la plus claire et la plus accessible possible
- des « ateliers » d'échanges sur le management à distance ont été créés pour permettre aux managers confrontés à ces nouvelles situations d'échanger sur les « bonnes pratiques » - le déploiement se fait progressivement au sein de tous les CVRH.

En outre, chaque fois que cela était possible, la transformation de formations initialement prévues « en présentiel » en formations à distance a été étudiée, voire expérimentée ; les prestataires externes intervenant dans ces formations ont été sollicités en ce sens ; les formateurs internes ont été aussi mobilisés ; pour ces derniers un « salon du formateur » a été créé par le CEDIP pour les accompagner vers de nouvelles modalités pédagogiques.

Ont pu ainsi être reconfigurées, à titre d'illustration :

- La formation sur les fondamentaux de la commande publique, assurée par des formateurs internes, et déployée en visioconférence

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

- La formation des lauréats de l'examen professionnel ITPE, organisée par l'ENTPE sous maîtrise d'ouvrage DRH, dont les 4 semaines auront lieu en juin intégralement en distanciel, ce qui permet de maintenir le calendrier de titularisation au 1^{er} juillet pour ne pas pénaliser les lauréats (cette formation est la condition de la titularisation).

Outre les formations « métier » une attention particulière a été mise sur les ressources à destination des managers, pour les outiller le plus efficacement et les aider à accompagner au mieux leurs équipes pendant cette période inédite.

2/ Le calendrier et les modalités de reprise de la formation continue après le 11 mai

Compte tenu des consignes sanitaires, la reprise des formations en présentiel est envisagée pour septembre. Cet horizon est cohérent pour l'ensemble des structures ministérielles intervenant dans le domaine de la formation, écoles comprises.

S'agissant de l'offre CMVRH, les modalités sont les suivantes :

- A partir du 11 mai et jusqu'à l'été : poursuite et accentuation de la mise en distanciel des formations initialement prévues, en fonction notamment des capacités techniques ;
- En parallèle travail de priorisation des formations et de redéfinition d'un plan de formation « glissant » sur 16 mois (septembre 2020-décembre 2021) pour identifier les formations à mener en priorité sur 2020 en fonction de critères objectifs partagés avec les maîtrises d'ouvrage et celles qui peuvent être décalées à 2021.
Le travail de priorisation tient notamment compte des contraintes suivantes : disponibilité des formateurs, disponibilité des stagiaires, limites du nombre de stagiaires par session pour respecter la distanciation sociale, contraintes budgétaires.
Un pré-programme devrait pouvoir être communiqué mi-mai.

La reprise doit se faire dans le respect de la sécurité et de la santé pour tous les personnels et pour les intervenants.

3/ En ce qui concerne la formation initiale, les Ecoles sont en train d'élaborer leur plan de reprise d'activité :

Le principe général est celui d'une reprise en présentiel en septembre, certaines activités pourront être reprises au cas par cas sous réserve des consignes sanitaires avant cette date (certaines formations professionnelles ou pratiques, certaines expérimentations).